



Programme de formation **Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes - 1 jour**

Objectifs :

Prévenir et détecter les cas de harcèlement au travail

Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel et/ou d'agissements sexistes en entreprise

Savoir agir et réagir face à un comportement à risque ou une situation de crise (gestion de crise)

Intégrer la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Public concerné et prérequis :

Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes désigné par l'employeur. Référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, élu CSE désigné par le CSE.

Qualification des intervenants :

L'intervenante, consultante RH, est spécialisée en droit du travail et prévention des risques professionnels.

Plus de 20 ans d'expérience dans les domaines RH et de la prévention santé sécurité au travail.

Intervention dans des situations complexes, démarche d'expertise CSE suite à de fortes problématiques de prévention des risques psychosociaux (RPS).

Moyens pédagogiques et techniques :

- Mises en situation basées sur des cas réels et relatés par la jurisprudence
- Travail en groupe : analyse de cas, mise en situation
- Exercices d'entraînement : quiz interactif sur les définitions et le cadre juridique
- Jeux de rôle pour acquérir les bons réflexes face à un risque ou un cas avéré de harcèlement sexuel

Durée, effectifs :

7 heures.

10 stagiaire(s).

Programme :

Identifier le cadre réglementaire et législatif

Les différentes obligations de l'employeur

– Notions de procédures pénales et civiles relatives au harcèlement

– Le problème central de la charge de la preuve selon le droit appliqué et la délicate distribution des rôles de chacun en la matière

Projétis Formation

15 rue des anciens combattants 44110 Châteaubriant

Tél. 02 40 28 60 57 – info@projetis.com

SARL au capital de 9100 € – RCS Nantes – SIRET 523 942 761 00025 – NDA 52440603444 Certificat Qualiopi : 03567



Programme de formation

Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes - 1 jour

- Les obligations de prévention et de détection
- Le rôle et les actions possibles des instances représentatives du personnel, de l'inspecteur du travail et du médecin du travail
- Protections des témoins et des victimes
- Le droit d'alerte et de retrait
- Les sanctions possibles pénales et civiles pour l'harceleur et pour l'entreprise

Harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail : de quoi parle-t-on ?

- Repérer les situations à risques et savoir distinguer ce qui relève de la pratique managériale, du harcèlement et de la discrimination
- Le harcèlement moral : définition et périmètre
- Le harcèlement sexuel : définition et recommandations
- La discrimination : définition et champ d'application
- Clarifier et déterminer les différentes formes de harcèlement
- La prévention des agissements sexistes, en adéquation avec les dispositions de la loi Travail
- Profil des victimes
- Les types d'harceleurs - Les techniques de l'harceleur

Agir face à une situation de harcèlement sexuel

- Mener un entretien avec la victime et avec les témoins
- Conduire un entretien avec l'harceleur réel ou imaginaire
- La procédure de médiation : techniques et pratiques
- Propositions de méthodes et techniques d'entretien et de plans d'action
- Raisonnements partagés sur le traitement des conflits
- Savoir communiquer pour expliquer les enjeux

Mettre en place une politique de prévention

- Axer l'information et la communication interne
- Modifier le règlement intérieur ou élaborer une charte
- Recourir aux possibilités de formation dans le plan CSE
- Améliorer le programme annuel de prévention des risques
- Les sanctions disciplinaires
- Mettre en place un plan d'action et des pistes de réflexion

Modalités d'évaluation des acquis :

Questions orales ou écrites (QCM) et mise en pratique.

Formulaires d'évaluation de la formation

Projétis Formation

15 rue des anciens combattants 44110 Châteaubriant

Tél. 02 40 28 60 57 – info@projetis.com

SARL au capital de 9100 € – RCS Nantes – SIRET 523 942 761 00025 – NDA 52440603444 Certificat Qualiopi : 03567



Programme de formation **Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes - 1 jour**

Sanction visée :

Certificat de réalisation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Délais moyens pour accéder à la formation :

La formation est programmée selon la demande du client

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :

Pour une demande d'accessibilité aux personnes handicapées vous pouvez contacter : M. Jean-Marie Palierne 02 40 28 60 57

Taux de réussite à la formation :

Toutes les compétences attendues sont validées

Taux de satisfaction de la formation :

67% des participants sont très satisfaits ; 33% sont satisfaits

Projetis Formation

15 rue des anciens combattants 44110 Châteaubriant

Tél. 02 40 28 60 57 – info@projetis.com

SARL au capital de 9100 € – RCS Nantes – SIRET 523 942 761 00025 – NDA 52440603444 Certificat Qualiopi : 03567